

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1083

27 avril 2012

SOMMAIRE

Ambras Holdings	51966	Guara Norte S.à r.l.	51952
Ambras Holdings S.à r.l.	51966	Helena (Luxembourg) S.à r.l.	51960
Amorim Alternative Investments S.A.	51941	HICL Infrastructure 2 S.à r.l.	51981
AmTrust Re Kappa	51938	Julius Baer Multicash	51956
Antipinsky Refinery AG	51957	Julius Baer Multicooperation	51957
Artales S.à r.l.	51954	Julius Baer Multilabel	51957
ATRINITY S.A., société de gestion de pa- trimoine familial, "SPF"	51979	Julius Baer Multirange	51960
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	51944	Key Plastics Automotive Europe S.à r.l. ..	51970
Bostal	51949	KKR NTC S.à r.l.	51968
Client Audit Services	51950	KKR NTC S.à r.l.	51975
Cotia S.à r.l.	51944	Leopard S.A.	51969
DER FLIPPIGE BRILLENDISCOUNTER Luxemburg	51943	LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l.	51972
Dunes Investments S.A. SPF	51946	Luxometrix-ipc.eu	51968
Ednarts Investments S.à r.l.	51951	Marguerite Autoroutes S.à r.l.	51979
Entreprise de Construction G. THOMAS	51940	Marguerite Wind Germany S.à r.l.	51979
Exsigno S. à r. l.	51946	Matterhorn Mobile Holdings S.A.	51941
Exsigno S. à r. l.	51947	Micadast Management	51954
Faita S.A.	51947	Mitotech S.A.	51972
Foe Services s.à r.l.	51950	M.M.C.L. S.A.	51982
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste	51968	NNS Luxembourg S.à r.l.	51982
Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems	51953	Petrotrans S.A.	51984
Get-A-Taxi S.A.	51951	S.C.I. I S R	51956
Gilbert Latorre s.à r.l.	51953	SHCO 26 S.à r.l.	51955
		Sofinter Gestion S.à r.l.	51969
		Superbon S.à r.l.	51953
		TQ4 S.à r.l.	51972
		Trevisant	51950

AmTrust Re Kappa, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.866.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of February.

Before, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Denis REGRAIN, Finance Manager, residing professionally in Luxembourg.

Acting as a proxyholder of AmTrust Holdings Luxembourg société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade register under the number B 142739, by virtue of a proxy given on private seal in Luxembourg on February 8th 2012,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid AmTrust Holdings Luxembourg is the sole member of the company AmTrust Re Kappa, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a deed enacted by Me Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg on 13 December 1993, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 55 dated 9 February 1994, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 45866, ("The Company").

The Sole Shareholder, represented as here aboved, representing the entire capital, make the following resolution:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of one million thirty-three thousand six hundred thirty nine United States Dollars of America (1,033,639.- USD) in order to raise it from its current amount to four million United States Dollars of America (4,000,000.- USD) by increasing the intrinsic value of the shares.

2. Subscription and liberation

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

First resolution

The sole Shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of one million thirty-three thousand six hundred thirty nine United States Dollars of America (1,033,639.- USD) by increasing the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of two millions nine hundred sixty-six thousand three hundred sixty one United States Dollars of America (2,966,361.- USD) to four million United States Dollars of America (4,000,000.- USD).

Second resolution

The amount of one million thirty-three thousand six hundred thirty nine United States Dollars of America (1,033,639.- USD) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Third resolution

The Sole Shareholder decides consequently to amend Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

" Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the company is set at four million United States Dollars of America (USD 4,000,000.-) divided into five hundred (500) shares, without nominal value, fully paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 2.000,- EUR.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le neuf février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Denis REGRAIN, Finance Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de AmTrust Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster le 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés le 18 novembre 2008 numéro 2785, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142739, en vertu d'une procuration faite et donnée à Luxembourg le 8 février 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, déclare détenir l'intégralité des actions de AmTrust Re Kappa, une société anonyme avec siège social à 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg constituée suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 55 du 9 février 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 45866 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique prie le notaire instrumentant ce qui suit:

L'agenda de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million trente-trois mille six cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.033.639,- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel à quatre million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.000.000,- USD) par augmentation du pair comptable.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

4. Divers.

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de un million trente-trois mille six cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.033.639,- USD) par augmentation du pair comptable, afin de porter le capital de son montant actuel de deux millions neuf cent soixante-six mille trois cent soixante et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.966.361,- USD) à un montant de quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.000.000,- USD) représenté par cinq (500) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

Le montant de un million trente-trois mille six cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.033.639,- USD) a été intégralement versé par l'Actionnaire unique et est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.000.000,- USD) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: REGRAIN, Paul DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7254. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034698/107.

(120046384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Entreprise de Construction G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8352 Dahlem, 12, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 12.334.

L'an deux mille douze,

le quinze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ASFERIS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.835,

ici représenté par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Entreprise de Construction G. THOMAS, avec siège social à L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.334 (NIN 1974 2400 495).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Differdange, en date du 17 avril 1974, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 129 du 28 juin 1974, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 mars 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 27 avril 1985;

- suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 29 mars 1989.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1018 du 16 novembre 2001

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 3 juin 2004;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 190 du 3 mars 2005;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1234 du 27 juin 2006;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 538 du 12 mars 2009.

Que le capital social de la société s'élève à quarante-cinq mille Euros (€ 45.000.-), représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-), toutes attribuées à la société anonyme ASFERIS S.A., préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Dahlem et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dahlem. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8352 Dahlem, 12, rue des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2012. Relation: ECH/2012/476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035577/60.

(120047215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012034720/11.

(120046544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Matterhorn Mobile Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.831.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of February.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

“Matterhorn Midco S.à r.l.” (formerly Olympus Midco S.à r.l.), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under B 165.826, here represented by Maître Linda Harroch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 February 2012.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity “Matterhorn Midco S.à r.l.”, is the sole shareholder of “Matterhorn Mobile Holdings S.A.”, a société anonyme having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.831 and incorporated by a notarial deed on 23 December 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) and whose articles have been amended pursuant to a notarial deed dated 27 January 2012, not yet published (the “Company”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred and forty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine Swiss Franc (CHF 147,661,009.00), so as to raise it from its present amount of eighty thousand Swiss Franc (CHF 80,000.00) up to one hundred and forty-seven million seven hundred and forty-one thousand nine Swiss Franc (CHF 147,741,009.00), by the issue of one hundred and fortyseven million six hundred and sixty-one thousand nine (147,661,009) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

The aggregate contribution of seven hundred and thirty-eight million three hundred and five thousand forty-four Swiss Francs (CHF 738,305,044.00) in relation to the New Shares is allocated as follows (i) one hundred and forty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine Swiss Francs (CHF 147,661,009.00) to the Company’s share capital and (ii) five

hundred and ninety million six hundred and forty-four thousand thirty-five Swiss Francs (CHF 590,644,035.00) to the Company' share premium account.

Subscription - Payment

Matterhorn Midco S.à r.l. prenamed, has declared to subscribe for one hundred and forty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine (147,661,009) New Shares and to pay them a total price of seven hundred and thirty-eight million three hundred and five thousand forty-four Swiss Francs (CHF 738,305,044.00) by means of a contribution in cash. The aggregate contribution of seven hundred and thirty-eight million three hundred and five thousand forty-four Swiss Francs (CHF 738,305,044.00) in relation to the New Shares subscribed by Matterhorn Midco S.à r.l. is allocated as follows (i) one hundred and forty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine Swiss Francs (CHF 147,661,009.00) to the Company's share capital and (ii) five hundred and ninety million six hundred and forty-four thousand thirty-five Swiss Francs (CHF 590,644,035.00) to the Company' share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to restate article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

"The subscribed capital is set at one hundred and forty-seven million seven hundred and forty-one thousand nine Swiss Franc (CHF 147,741,009.00) divided into at one hundred and forty-seven million seven hundred and forty-one thousand nine (147,741,009.00) registered shares with a par value of Swiss Franc (CHF 1.00) each, fully paid up (by 100%)."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt-huit février.

Par-devant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A COMPARU:

"Matterhorn Midco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.826, et ici représentée par Maître Linda Harroch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 février 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, "Matterhorn Midco S.à r.l.", est l'actionnaire unique de "Matterhorn Mobile Holdings S.A.", une société anonyme ayant son siège au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 165.831, et constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Memorial C») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 27 janvier 2012, non encore publié (la «Société»).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quarante-sept millions six cent soixante et un mille neuf Francs Suisses (CHF 147.661.009,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de quatre vingt mille Francs Suisses (CHF 80.000,00) à cent quarante-sept millions sept cent quarante et un mille neuf Francs

Suisses (CHF 147.741.009,00), par l'émission de cent quarante-sept millions six cent soixante et un mille neuf (147.661.009) nouvelles actions (collectivement désignées comme les «Nouvelles Actions»), chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

Le montant total de l'apport de sept cent trente-huit millions trois cent cinq mille quarante-quatre Francs Suisses (CHF 738.305.044,00) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de cent quarante-sept millions six cent soixante et un mille neuf Francs Suisses (CHF 147.661.009,00) et (ii) au compte de prime d'émission pour un montant de cinq cent quatre vingt dix millions six cent quarante-quatre mille trente-cinq Francs Suisses (CHF 590.644.035,00).

Souscription - Paiement

Matterhorn Midco S.à r.l., prénommée, a déclaré souscrire à cent quarante-sept millions six cent soixante et un mille neuf (147.661.009) Nouvelles Actions pour un montant total de sept cent trente-huit millions trois cent cinq mille quarante-quatre Francs Suisses (CHF 738.305.044,00) payées par un apport en numéraire. L'apport total d'un montant de sept cent trente-huit millions trois cent cinq mille quarante-quatre Francs Suisses (CHF 738.305.044,00) en relation avec ces Nouvelles Actions souscrites par Matterhorn Midco S.à r.l., est alloué comme suit: (i) cent quarante-sept millions six cent soixante et un mille neuf Francs Suisses (CHF 147.661.009,00) est alloué au capital social et (ii) cinq cent quatre vingt dix millions six cent quarante-quatre mille trente-cinq Francs Suisses (CHF 590.644.035,00) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cent quarante-sept millions sept cent quarante et un mille neuf Francs Suisses (CHF 147.741.009,00) divisé en cent quarante-sept millions sept cent quarante et un mille neuf (147.741.009) actions nominatives, d'une valeur d'un Franc Suisse (1.00 CHF) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2012. Relation: EAC/2012/2846. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012035732/126.

(120046737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

DER FLIPPIGE BRILLENDISCOUNTER Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 158.724.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Dame Lydie JUNG, Buchhalterin, berufsansässig in Mamer, handelnd im Namen von:

- Herr Manfred SCHMITT, Geschäftsmann, geboren am 19. Juni 1946 in Hüttersdorf (Deutschland), wohnhaft in D-66839 Schmelz, Sturnstrasse 25,

- Herr Herbert SCHERER, Geschäftsmann, geboren am 1. Juli 1953 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in L-5445 Schengen, 1D, route du Vin,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Olm, am 9. Januar 2012,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetze:

Dass die vorbenannten Gesellschafter die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DER FLIPPIGE BRILLENDISCOUNTER Luxemburg" mit Sitz in L-8393 Olm, 42, rue de Capellen, sind.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Paul DECKER am 3. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 884 vom 3. Mai 2011,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B 158.724.

Alsdann ersuchte die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz nach L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, zu verlegen und somit dem ersten Absatz von Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Mamer“.

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.-EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. JUNG , P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8409. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035561/43.

(120046854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034726/11.

(120046490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Cotia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.060.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- "SQUARESTONE BRASIL (GP) Limited", a limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at No. 1 Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 3JX Guernsey, registered with the Guernsey Trade and Companies Register under the number 51410

duly represented by Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg,

by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 20th, 2011.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "Cotia S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 79,

route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.060, incorporated pursuant to a notarial deed on 28 May 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1569 of 26 June 2008. The Articles of incorporation have been amended for the last time on May 19, 2010, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1293 of 22 June 2010.

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to introduce the possibility to set up a premium account by the insertion of a second paragraph in article 5 of the articles of incorporation, as follows:

“In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders.”

Second resolution

The sole shareholder decides to divide the premium account in different classes, currently ten, each class being directly connected to one of the ten classes of the share capital, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- “SQUARESTONE BRASIL (GP) Limited”, une “limited liability company” enregistrée et existant sous la loi de Guernesey, ayant son siège social à No. 1 Le Truchot, St. Peter Port, Guernesey GY1 3JX Guernesey, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 51410

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2011.

La procuration, signée «ne variteur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de la société «Cotia S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 79 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.060, constituée par acte notarié en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1569 du 26 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 mai 2010, par acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293 du 22 juin 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission et de l'insertion d'un second alinéa à l'article 5 des statuts, comme suit:

«Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés».

Deuxième résolution

L'associé unique décide la division du compte de prime d'émission en différentes classes, actuellement dix, chacune d'elles étant directement liée à l'une des dix classes composant le capital et auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17943. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012035548/80.

(120047022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Dunes Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.233.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034801/10.

(120046666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Exsigno S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 127.502.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft Deloitte Consulting AG (vormalig Exsigno AG) eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CH-280.4.918.780-2, mit aktuellem Sitz in CH-8002 Zürich, General Guisan-Quai 38,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Christophe Fender, Steuerprüfer, berufsansässig in L-1274 Howald, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 7. Dezember 2011.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" durch die erschienene Partei und deren Vertreter und dem unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den für Registrierungen zuständigen Behörden eingereicht zu werden.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Dass die vorbenannte Gesellschaft Deloitte Consulting AG (vormalig Exsigno AG und anschliessend Exsigno Deloitte AG) die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Exsigno S.à.r.l." mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg ist.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde ursprünglich unter dem Namen DEBUS CONSULTING SARL auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg am 28. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1246 vom 22. Juni 2007,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B 127502, welche Satzungen abgeändert wurden durch Notar Patrick Serres, mit Amtssitz in Remich, am 14. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1171 vom 16. Juni 2009.

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Einizger Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères zu verlegen und somit Artikel 4 (erster Satz) der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperingen.»

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8399. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034819/44.

(120046638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Exsigno S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 127.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012034820/12.

(120046642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 71.160.

L'an deux mille douze, le neuvième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAITA S.A., avec siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L – 2538 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71160, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, 23 juillet 1999, publié au Mémorial C du 2 novembre 1999 numéro 812 du 2 novembre 1999 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 26 février 2009 publié au Mémorial C du 5 août 2009, numéro 1512.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.

2. Modification subséquente de l'article 6 §1 qui aura la teneur suivante: La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, répartis en deux catégories A et B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

3. Modification subséquente de l'article 7§3 qui aura la teneur suivante: Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, étant entendu qu'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégories B sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

4. Modification subséquente de l'article 8 qui aura la teneur suivante: Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

5. Modification subséquente de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.»

6. Répartition des administrateurs en fonction dans les deux catégories A et B.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B.

Deuxième, Troisième et Quatrième résolutions

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 §1, 7§3 et 8 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6 §1.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, répartis en deux catégories A et B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

« **Art. 7 §3.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, étant entendu qu'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégories B sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.»

« **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide également en conséquence de la première résolution de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

L'article 12 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide répartir les administrateurs en fonction de la Société dans les catégories A et B, pour une durée de 6 ans comme suit:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Renato Moretto, qui est également confirmé président du conseil d'administration.

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Gregorio Pupino et Madame Hélène Mercier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Tiffany Halsdorf, Sylvie Ramos, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mars 2012. LAC / 2012 / 11485. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012034826/96.

(120046506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Bostal, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.937.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

LABOST STIFTUNG, Stiftungsgesellschaft mit Sitz in Vaduz, FL-Liechtenstein, andurch vertreten durch Dame Anne LAUER, Notarschreiberin, beruflich wohnhaft in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

aufgrund einer Vollmacht gegeben in Vaduz am 15. Februar 2012, welche Vollmacht, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt und mit derselben einregistriert wird.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Anteilhaberin der „BOSTAL“ ist, mit Sitz in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 24. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1162 vom 8. November 2005,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 108937,

dass das Gesellschaftskapital aktuell siebzigtausend Euro (70.000,00.- €) beträgt und eingeteilt ist in siebenhundert Aktien (700) mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,00.- €), in voller Höhe eingezahlt ist;

dass die Komparentin Eigentümerin sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals ist und das gesamte Gesellschaftskapital innehält und die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, und sie gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zum 29. Februar 2012 beschliesst;

Die Komparentin erklärte alsdann, in ihrer Eigenschaft als Rechtsnachfolgerin der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung und vorstehender Bilanz, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu vereinnahmen, und sich zu verpflichten sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegenwärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen,

dass die Gesellschaft „BOSTAL“ folglich mit Wirkung zum 29. Februar 2012 als liquidiert zu betrachten ist,

dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Prüfungskommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird,

dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft, verwahrt bleiben; und das Anteilsregister in Gegenwart des amtierenden Notars entwertet wurde.

Die Komparentin wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: LAUER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2012. Relation: LAC/2012/9321. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034756/50.

(120046510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Foe Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 161.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012034836/11.

(120046546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**CAS, Client Audit Services, Société Anonyme,
(anc. Trevisant).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.904.

L'an deux mil douze, le neuf mars.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TREVISANT», (la "Société"), avec siège social à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160904, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1 août 2011 numéro 1738.

L'assemblée est présidée par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983, La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

Modification de la raison sociale de la société;

Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

Nomination d'un nouvel administrateur unique;

Nomination d'un nouveau Commissaire.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la Société pour lui donner la dénomination de «Client Audit Services» S.A. (en abrégé, «CAS» S.A.)

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Client Audit Services» S.A. (en abrégé, «CAS» S.A.)»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de révoquer le mandat de l'administrateur unique actuel, la société «SEREN» Sarl, ayant son siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588, et de nommer Monsieur Mark LE TISSIER, né le 24 avril 1963 à Guernsey, en tant que nouvel administrateur unique.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire actuel, la société «DUNE EXPERTISES» Sarl, ayant son siège social au 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-110.593, et d'appeler aux fonctions de commissaire à Monsieur Nigel GRANT, né le 22 décembre 1961 à Singapore.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 950,-EUR.

DONT ACTE, passé à Wiltz, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goldenberg, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 mars 2012. - WIL/2012/223. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 19 mars 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012035154/67.

(120046342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Get-A-Taxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034859/10.

(120046731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Ednarts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.275.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de gérance tenue le 21 mars 2012, que le conseil de gérance a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Qu'à compter du 20 février 2012, le siège social de la Société est transféré au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SG Audit

Référence de publication: 2012037451/17.

(120050059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Guara Norte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.508.

—
EXTRAIT

1) Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 21 mars 2012 entre:

SBM Holding Inc. S.A., une société à anonyme constituée et existante selon les lois du Canton de Fribourg (Suisse), ayant son siège social au 5, route de Fribourg, CH-1723 Marly, Suisse, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Canton de Fribourg, sous le numéro CH-217-0131265-2,

Et,

Mitsubishi Corporation, une société constituée et existante selon les lois du Japon, ayant son siège social au 6-3, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon, et enregistrée auprès du Registre du Bureau des Affaires Juridiques de Tokyo, sous le numéro 0100-01-008771,

que cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant 25% du capital social de la Société, ont été transférées par SBM Holding Inc. S.A., susnommée, à Mitsubishi Corporation, susnommée, avec effet au 21 mars 2012.

2) Il ressort également de ladite convention de transferts de parts sociales exécutée entre:

SBM Holding Inc. S.A., prénommée,

Et,

Arazi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160782,

que deux mille cinq cent cinquante (2.550) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant 12,75% du capital social de la Société, ont été transférées par SBM Holding Inc. S.A., susnommée, à Arazi S.à r.l., susnommée, avec effet au 21 mars 2012.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

SBM Holding Inc. S.A.	12.450 parts sociales
Mitsubishi Corporation	5.000 parts sociales
Arazi S.à r.l.	<u>2.550 parts sociales</u>
Total	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012034849/42.

(120046409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Superbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gilbert Latorre s.à r.l.).**

Siège social: L-4761 Pétange, 1A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.908.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 22 mars 2012.

Pour copie conforme
Référence de publication: 2012035084/12.
(120046548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 53, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 19.991.

—
L'an deux mil douze, le dix février.
Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Bernard dit John NEUMAN, gérant de sociétés, demeurant actuellement à L-9980 Wilwerdange, Maison, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de

2.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois «PARTALUX SPF» ayant son siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon (R.C.S Luxembourg B 27.009),

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés uniques représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «GESTA SERVICES et OFFICE-PLUS, COMPACT DATA SYSTEMS» avec siège social à L-8393 Olm, 42, rue de Capellen,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Dudelange en date du 19 novembre 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 3 en 1983,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 19991.

Lesquels associés uniques ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-9980 Wilwerdange, 53, Hauptstrooss et modifie en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Wilwerdange.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 790,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: NEUMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7274. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034856/35.

(120046430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Micadast Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 165.738.

—
Extrait des décisions de l'Associé Unique de la société MICADAST MANAGEMENT S.A. prises en date du 2 mars 2012

- Il a été décidé ce qui suit:

* de remplacer Mademoiselle Andreea Antonescu en sa qualité d'Administrateur, par Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Didier Schönberger
- Madame Véronique Wauthier
- Madame Natacha Kolodziej-Steuermann

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012037588/19.

(120050029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Artales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 110.354.

—
L'an deux mille onze le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe VAN DER BEKEN, demeurant professionnellement Boomsestraat 166/3, B-2845 Niel, Belgique, dûment représenté par Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 21 décembre 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par leur mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Artales S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.354 et constituée aux termes d'un acte notarié en date du 25 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1425 en date du 21 décembre 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq EURO (EUR 25) chacune.

III. Que l'associé unique va se prononcer sur les points suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Bert van Hoorickstraat 4a, B-9300 Aalst, Belgique.

2. Décision de fixer la date dudit transfert au 31 décembre 2011, minuit;

3. Décision d'adopter la nationalité belge, d'adopter la forme juridique belge d'une "besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid (BVBA) sous la dénomination sociale "Artales" et de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois belges;

4. Décharge à donner au gérant unique;

5. Procuration spéciale;

6. Résolution à prendre en vertu des points 1 à 4 de cet agenda sous condition résolutoire de la non-autorisation du transfert du siège social par les autorités belges.

7. Divers.

IV. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le siège réel, le principal établissement, la gestion et l'administration centrale de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Bert van Hoorickstraat 4a, B-9300 Aalst, Belgique sans dissolution de la Société, la Société continuant son existence.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la date dudit transfert du Grand-Duché de Luxembourg au 31 décembre 2011 à minuit.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte que suite aux résolutions ci-dessus la Société adoptera la nationalité belge en vertu de l'article 112 du Code belge de droit international privé, que la Société adoptera la forme d'une "besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid (BVBA)" (société privée à responsabilité limitée, SPRL) sous la dénomination sociale "Artales" et que les statuts de la Société seront mis en conformité aux lois belges par le biais d'un acte séparé qui sera établi le 3 janvier 2012 pardevant Maître Alexis Lemmerling, Notaire Associé à Bruxelles (Belgique).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge à Monsieur Philippe Van der Beken pour l'exercice de son mandat de gérant unique de la Société jusqu'à la date du transfert.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner plein pouvoir et autoriser le gérant unique pour prendre toute mesure nécessaire et signer au nom de la Société tous contrats, documents, certificats, instruments et, d'une manière générale de prendre toute mesure nécessaire pour la mise en œuvre des résolutions qui précèdent, y compris entre autre la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide que les résolutions prises en relation avec les points 1 à 4 de l'ordre du jour sont prises sous condition résolutoire du refus du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société par les autorités belges.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: METTLEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17969. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012035459/69.

(120047164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

SHCO 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.744.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 18 juillet 2011

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 18 juillet 2011, ATC Corporate Services (Luxembourg S.A.), a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Sellindge Limited, une private limited liability company de droit chypriote, ayant son siège social au Eagle Star House, 5th Floor, Thekla Lysioti 35, 3030 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies in Nicosia sous le numéro HE245291

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012037679/18.

(120050205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.405.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034907/10.

(120046503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

S.C.I. I S R, Société Civile.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmonde Dune.
R.C.S. Luxembourg E 1.808.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Sonja GLODÉ, directrice administrative, née à Ettelbrück, le 21 février 1959, demeurant à L-8041 Bertrange, 234, rue des Romains, et

2.- Monsieur Robert HORNUNG, architecte d'intérieur, né à Troisvierges, le 17 mai 1950, demeurant à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Duné,

ici représentés par Monsieur Georges THINNES, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile "S.C.I. I S R", avec siège social à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmonde Dune, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, numéro 1.808, constituée suivant acte, reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 530 du 17 octobre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte, reçu par ledit notaire SCHLESSER, le 7 août 2000, publié au Mémorial C numéro 17 du 11 janvier 2001.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

3.- Que d'un commun accord des associés, la société civile immobilière "S.C.I. I S R" est dissoute avec effet au 31 décembre 2011.

4.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmonde Dune.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges THINNES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2012. Relation GRE/2012/522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035837/44.

(120047142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.963.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2012.
Référence de publication: 2012034908/10.
(120046500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Julius Baer Multilabel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 149.126.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2012.
Référence de publication: 2012034909/10.
(120046507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Antipinsky Refinery AG, Société Anonyme.

Capital social: USD 129.350,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 136.869.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of March;
Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

The company NEW STREAM AG, a public limited liability company ("société anonyme") having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.847,

duly represented by Mr. Pierre METZLER, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Zug, Switzerland, on March 16, 2012,

such aforementioned power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with such with the registration authorities,

The prenamed NEW STREAM AG, represented as stated above, requests the undersigned notary to state that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company ANTIPINSKY REFINERY AG, a public limited liability company ("société anonyme") duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.869 (the "Company"), incorporated following a deed received by the notary Paul FRIEDERS, then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 8, 2008 published in the Luxembourg Official Gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") number 840, page 40297, dated April 5, 2008, which articles of association have not been amended so far.

The prenamed appearing party, represented as aforementioned, requests in its capacity as Sole Shareholder of the Company, the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt the United States Dollar (USD) as currency of the subscribed share capital of the Company instead of the Euro (EUR) with retroactive effect as of January 2, 2012 using the exchange rate fixed by the European Central Bank as of January 2, 2012, being one Euro (EUR 1) against one United States Dollar twenty-nine point three five cents (USD 1.2935).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the current existing subscribed share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a

nominal value of one Euro (EUR 1) each, into its equivalent amount in United States Dollar, being one hundred and twenty-nine thousand three hundred and fifty United States Dollars (USD 129,350), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one United States Dollar twenty-nine point three five cents (USD 1.2935) each, using the exchange rate as of January 2, 2012, being one Euro (EUR 1) against one United States Dollar twenty-nine point three five cents (USD 1.2935), so that the Company's subscribed share capital will now amount to one hundred and twenty-nine thousand three hundred and fifty United States Dollars (USD 129,350) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one United States Dollar twenty-nine point three five cents (USD 1.2935) each. Proof of the exchange rate EUR/USD applicable on January 2, 2012 has been given to the notary through financial official publication that will stay annexed to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the change of currency of the subscribed share capital of the Company from Euro to United States Dollar and the change of its amount.

Consequently, Article 5, first paragraph, of the Articles shall henceforth be read as follows:

" Art. 5. Subscribed share capital. The subscribed capital of the Company is set at one hundred and twenty-nine thousand three hundred and fifty United States Dollars (USD 129,350) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one United States Dollar twenty-nine point three five cents (USD 1.2935) each, which have been entirely paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower any director of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, with sole signatory power, in order to enforce the above-mentioned resolutions, which shall include, among others, a publication in the Official Gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") and to sign any documentation necessary or desirable in relation thereto, in particular to update the shareholders' register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am sechzehnten März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts NEW STREAM AG („société anonyme“), mit Gesellschaftssitz in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 136.847,

ordnungsgemäß vertreten von Herrn Pierre METZLER, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 16. März 2012 in Zug, Schweiz,

die besagte Vollmacht verbleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte NEW STREAM AG, wie oben genannt vertreten, ist alleiniger Aktionär (der „Alleinaktionär“) der ANTIPINSKY REFINERY AG, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts („société anonyme“), mit Gesellschaftssitz in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.869 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg), am 8. Februar 2008, veröffentlicht im luxemburgischen offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 840, Seite 40297, vom 5. April 2008, deren Satzung nicht umgeändert worden ist.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionär der Gesellschaft, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt die Umstellung der Währung des gegenwärtigen gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft von Euro (EUR) auf Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (USD), rückwirkend wirksam zum 2. Januar 2012 und auf Grundlage des zum 2. Januar 2012 festgesetzten Wechselkurses der Europäischen Zentralbank, wonach ein Euro einem Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika und neunundzwanzig Komma fünfunddreißig Cent (1 EUR = 1.2935 USD) entspricht.

Zweiter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt die Umstellung des gegenwärtigen gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft von einhunderttausend Euro (EUR 100.000), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien zum Nennwert von je einem Euro (EUR 1), voll eingezahlt, auf einhundertneunundzwanzigtausenddreihundertfünfzig Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (USD 129.350), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien zum Nennwert von je einem Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika und neunundzwanzig Komma fünfunddreißig Cent (USD 1.2935), voll eingezahlt, auf der Grundlage des zum 2. Januar 2012 festgesetzten Wechselkurses der Europäischen Zentralbank, wonach ein Euro einem Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika und neunundzwanzig Komma fünfunddreißig Cent (1 EUR = 1.2935 USD) entspricht. Der Beweis dieser Grundlage ist von dem Alleinaktionär dem unterzeichneten Notar überreicht worden, um mit der vorliegenden Urkunde gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Dritter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt die Änderung von Artikel 5, Paragraph 1, der Satzung der Gesellschaft, um die Umstellung der Währung des gegenwärtigen gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft von Euro auf Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika und die geänderte Höhe des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft zu widerspiegeln, indem der gegenwärtige Wortlaut von Artikel 5, Paragraph 1, der Satzung der Gesellschaft wie folgt lautet:

„**Art. 5. Gezeichnetes Aktienkapital.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einhundertneunundzwanzigtausenddreihundertfünfzig Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (USD 129.350), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien zum Nennwert von je einem Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika und neunundzwanzig Komma fünfunddreißig Cent (USD 1.2935), voll eingezahlt.“

Vierter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt, jedes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft oder jeden Rechtsanwalt der Rechtskanzlei, Wildgen, Partners in Law, mit alleiniger Unterschriftbefugnis zur Umsetzung der obigen Beschlussfassungen, welche unter anderem die Veröffentlichung im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations beinhaltet sowie jegliche nötigen oder in diesem Zusammenhang wünschenswerte Unterlagen zu unterschreiben, insbesondere um den Aktionärsregister der Gesellschaft zu aktualisieren, Vollmacht zu erteilen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Ausgaben jeglicher Art, die der Gesellschaft aus Anlass des Vorangehenden entstehen, sind auf ungefähr tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) zu schätzen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2012. LAC/2012/12728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035482/142.

(120047102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Julius Baer Multirange, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.081.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034910/10.

(120046486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Helena (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.609.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the ninth day of March,

before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

there appeared,

Reigo Nominees (Jersey) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, recorded with the Jersey Financial Services Commission, under number 44972,

here represented by Mr François Pfister, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on March 8, 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Helena (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.1. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by means of resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to provide assistance whether by way of services, consultancy, loans, guarantees or otherwise to members of the Ogier group in Luxembourg or elsewhere, take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial, industrial, services operations and any transactions which are directly or indirectly in relation to its object and/or favour its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares in registered form with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Board of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the sole signature of any manager of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers. The manager(s) assume, by reason of his/their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of February of each year and end on the thirty-first January of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers of the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 January 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Reigo Nominees (Jersey) Limited, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe all the one hundred (100) shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has it been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as stated above, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:

- Ms Helen Bunbury, born on 30 June 1967 in London (England), residing professionally at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG.

- Mr Aaron Le Cornu, born on 25 February 1970 in Jersey (Channel Islands), residing professionally at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG.

2. The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Senningerberg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour de mars,

par-devant notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

a comparu:

Reigo Nominees (Jersey) Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey ayant son siège social au Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, inscrite auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 44972,

ici représentée par Monsieur François Pfister, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 8 mars 2012.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Helena (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Object social.

3.1. L'objet social de la Société est de d'accorder toute assistance au moyen de services, de consultance, de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux entités du groupe Ogier à Luxembourg ou ailleurs, prendre toutes mesures et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, industrielles, prestations de services, ainsi que toutes transactions, qui sont directement ou indirectement en relation avec l'objet social et/ou favorisent son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part social donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté sur demande par chaque associé.

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant ou en cas de pluralité de gérants par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans la convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toutes les réunions du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions de conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix de gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par les tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyée par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque des deux gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre recommandée, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyée par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcents sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcents du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du ou des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 janvier 2013.

Souscription - Libération

Reigo Nominees (Jersey) Limited, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les libère par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la Société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Helen Bunbury, née le 30 juin 1967 à Londres (Angleterre), demeurant professionnellement à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands,

- Monsieur Aaron Le Cornu, né le 25 février 1970 à Jersey (Channel Islands), demeurant professionnellement à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François Pfister, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mars 2012. LAC/2012/11489. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034862/326.

(120046556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Ambras Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Ambras Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighteenth of February .

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- "Anglo Peru Investments S.à.r.l.", a private liability company (a société à responsabilité limitée), having its registered office at 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.966, and

- "Anglo American plc", a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, (UK), registered with UK Companies House under number 3564138, (the "Shareholders"),

Both hereby represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue two proxies given on January 23rd, 2012 and January 24th, 2012.

The said proxies after initialised "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for filing purposes.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that, together, the Shareholders represent all the shares of "AMBRAS HOLDINGS S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having a share capital of sixty thousand five hundred United States Dollars (USD 60,500.-), with registered office at 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 18 December 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 246 of 4 February 2010 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 19 October 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2958 of 2 December 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 Decision to change the name of the Company to "AMBRAS HOLDINGS" and consequent amendment of article 2 of the Company's articles of incorporation.

2 Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the sole resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to change the name of the company into "AMBRAS HOLDINGS", and consequently amends article 2 of the articles of the Company's Articles to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company will have the name “AMBRAS HOLDINGS.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 750.- EUR.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-huit février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- “Anglo Peru Investments S.à.r.l.”, une société à responsabilité limitée, avec siège social à 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 163.966,

- “Anglo American plc”, une société régie par les lois d’Angleterre et du Pays De Galles avec siège social à 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, (Royaume-Uni), inscrite au Registre des Sociétés de Maison sous le numéro 3564138, (les “Associés”),

Toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé en date du 23 janvier 2012 et du 24 janvier 2012,

lesquelles procurations après paraphées “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les formalités de l’enregistrement.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d’acter qu’ils représentent la totalité du capital social de “AMBRAS HOLDINGS S.à.r.l.” une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de soixante mille cinq cent dollars US (USD 60,500.-), dont le siège social est au 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 246 du 4 février 2010 (la “Société”).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2958, en date du 2 décembre 2011.

Les associés, représentés comme ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Changement du nom de la Société en “AMBRAS HOLDINGS” et modification de l’article 2 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

2 Divers.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d’acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés ont décidé de changer le nom de la Société en “AMBRAS HOLDINGS” et modifient par conséquent l’article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

“ **Art. 2.** La Société prend la dénomination de “AMBRAS HOLDINGS” ”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 750.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu’à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une version française, et qu’à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2012. Relation: LAC/2012/10614. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signée): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035476/96.

(120047143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

KKR NTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.695.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034919/10.

(120046485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Luxometrix-ipc.eu, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012034930/11.

(120046549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 40.

Actif	2011	2010	Passif	2011	2010
Actif Circulant			Capitaux Propres		
Avoirs en banques	3 917,65	5 216,25	Fonds social	200 000,00	200 000,00
			Résultats reportés	(196 048,75)	(199 727,86)
			Résultat de l'exercice	(1 298,60)	3 679,11
				<u>2 652,65</u>	<u>3 951,25</u>
			Dettes		
			Dont la durée résiduelle est		
			inférieure ou égale à un an.	1 265,00	1 265,00
Total	<u>3 917,65</u>	<u>5 216,25</u>	Total	<u>3 917,65</u>	<u>5 216,25</u>

Compte de profits et pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 (exprimé en EUR)

Charges	2011	2010	Produits	2011	2010
Charges brutes	1 298,60	1 265,00	Autres produits d'exploitation . . .	-	5 000,00
Autres charges d'exploitation	-	22,00	Autres intérêts et		
			autres produits financiers	-	0,11
Intérêts et autres charges					
financières	-	34,00			
Profit de l'exercice	<u>-</u>	<u>3 679,11</u>	Perte de l'exercice	<u>1 298,60</u>	<u>-</u>
Total	<u>1 298,60</u>	<u>5 000,11</u>	Total	<u>1 298,60</u>	<u>5 000,11</u>

Budget 2012 (exprimé en EUR)

Dépenses	EUR	Recettes	EUR
Charges brutes	1 300,00	Autres produits d'exploitation	1 500,00
Profit de l'exercice	200,00		
Total	1 500,00	Total	1 500,00

Ricardo PORTABELLA

Fondateur

Référence de publication: 2012038025/33.

(120051194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Leopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 154.699.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012034939/11.

(120046545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Sofinter Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 106.316.

—

L'an deux mille douze.

le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

BDO TAX & ACCOUNTING, société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.571,

ici représentée par Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle,

pouvant valablement engager la société sous sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SOFINTER GESTION S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.316 (NIN 2005 2403 295).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 28 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 35 du 24 janvier 2007;

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 438 du 23 mars 2007.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (12.500,-€), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,-€) chacune, toutes attribuées à BDO TAX & ACCOUNTING, préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (1^{er} alinéa). Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. THILL, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2012. Relation: ECH/2012/474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035870/43.

(120047209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Key Plastics Automotive Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.406.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March.

Before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Key Plastics Europe S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company and Commercial Register under number B 68.568.

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of parts representing the entire capital of Key Plastics Automotive Europe S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102.406 (the "Company"), incorporated on June 30, 2004, by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077 of October 26, 2004.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment of Article 12 of the Company's articles of incorporation to allow the board of managers to delegate the daily management of the Company to one or more persons, who may but need not be managers, to be called general managers.

2) Miscellaneous.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolution:

Resolution

The general meeting resolved to amend Article 12 of the Company's articles of incorporation to allow the board of managers to delegate the daily management of the Company to one or more persons, who may but need not be managers, and to consequently restate Article 12 as follows:

" **Art. 12.** The Company shall only be bound in all cases by the individual signature of the manager or one of the managers if there are several managers or by the signature of the persons specifically designated by the manager or the board of managers. In particular, the board of managers may delegate the power to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who may but need not be managers, and who will be called general managers."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Key Plastics Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.568.

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, de Key Plastics Automotive Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.406 (la «Société»), constituée suivant un acte en date du 30 juin 2004 de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1077 du 26 Octobre 2004.

Laquelle partie comparante, telle que représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin d'autoriser le conseil de gérance de déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne sont pas nécessairement des gérants, et qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)».

2) Divers.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin d'autoriser le conseil de gérance de déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne sont pas nécessairement des gérants, et de reformuler par conséquent l'article 12 comme suit:

« **Art. 12.** La Société ne sera engagée en toute circonstances que par la signature du gérant ou d'un des gérants, s'il y en a plusieurs, ou par la signature de personnes désignées spécialement par le gérant ou le conseil de gérance. En particulier, le conseil de gérance pourra déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne sont pas nécessairement des gérants, et qui prendront la dénomination de «gérant(s)délégué(s)».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2012. LAC/2012/12131. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034913/99.

(120046530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034974/10.

(120046640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

TQ4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 127.789.

EXTRAIT

En date du 19 mars 2012, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les démissions en tant que gérant de catégorie A de Monsieur Eliseo GRAZIANI, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais et de Monsieur Virgilio RANALLI, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais sont acceptés.

2. La démission en tant que gérant de catégorie B de Monsieur Luc BRAUN, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, est acceptée.

3. Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée, Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012037718/19.

(120050142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.578.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Emilie Variot, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 13 March 2012,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.578, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 20 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2727 of 8 November 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2826 of 25 November 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred euro) by an amount of EUR 70,000 (seventy thousand euro) to an amount of EUR 86,500 (eighty-six thousand five hundred euro) via the issuance of 560 (five hundred sixty) shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred euro), represented by 132 (one hundred thirty-two) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 70,000 (seventy thousand euro)

to an amount of EUR 86,500 (eighty-six thousand five hundred euro), represented by 692 (six hundred ninety-two) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

via the issuance of 560 (five hundred sixty) shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

all subscribed by the sole shareholder and fully paid up in cash, so that the amount of EUR 70,000 (seventy thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 692 (six hundred ninety-two) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

“ **Art. 6.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 86,500 (eighty-six thousand five hundred euro), represented by 692 (six hundred ninety-two), having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mil douze, le treize mars.

Par-devant Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l’Associé Unique),

ici représentée par Mme Emilie Variot, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg le 13 mars 2012,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu’il représente la totalité du capital social de LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée

auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.578, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 2727 en date du 8 novembre 2008, modifié pour la dernière fois en date du 6 novembre 2008 selon acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le n° 2826 en date du 25 novembre 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la société de son montant actuel de EUR 16.500 (seize mille cinq cents euros) par un montant de EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) par voie d'émission de 560 (cinq cent soixante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 16.500 (seize mille cinq cents euros), représenté par 132 (cent trente-deux) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 70.000 (soixante-dix mille euros),

pour le porter à un montant de EUR 86.500 (quatre-vingt-six mille cinq cents euros), représenté par 692 (six cent quatre-vingt-douze) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'émission de 560 (cinq cent soixante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

toutes souscrites par l'associé unique et intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 692 (six cent quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 86.500 (quatre-vingt-six mille cinq cents euros), représenté par 692 (six cent quatre-vingt-douze) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Variot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2012. LAC/2012/12817. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035716/133.

(120047137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

KKR NTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.376.710,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.695.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- KKR TDC (Millennium) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR – 17322,

here represented by Ms Sara Lecomte, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 March 2012.

- KKR TDC (European II) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR – 17321,

here represented by Ms Sara Lecomte, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 March 2012.

- KKR TDC (International) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR – 17320,

here represented by Ms Sara Lecomte, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 March 2012.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "KKR NTC S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.695, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 30 January 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred and fifty-six thousand seven hundred and ten US Dollars (USD 2,356,710.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to two million three hundred and seventy-six thousand seven hundred and ten US Dollars (USD 2,376,710.-) by the issue of:

- (i) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 1 Shares,
 - (ii) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 2 Shares,
 - (iii) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 3 Shares,
 - (iv) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 4 Shares,
 - (v) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 5 Shares,
 - (vi) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 6 Shares,
 - (vii) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 7 Shares,
 - (viii) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 8 Shares,
 - (ix) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 9 Shares and
 - (x) two hundred and thirty-five thousand six hundred and seventyone (235,671) Class 10 Shares
- (collectively referred as the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles, each having a par value of one US Dollar (USD 1.-), through a contribution in kind.

The New Shares are to be subscribed as follows:

- thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 1 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 2 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 3 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 4 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 5 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 6 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 7 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 8 Shares, thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 9 Shares, and thirty-four thousand six hundred and thirty-six (34,636) Class 10 Shares to be subscribed by KKR TDC (Millennium) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of three hundred and forty-six thousand three hundred and sixty US Dollars (USD 346,360.-);

- one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 1 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 2 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 3 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 4 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 5 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 6 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 7 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 8 Shares, one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 9 Shares, and one hundred and ninety six thousand two hundred and seventy (196,270) Class 10 Shares to be subscribed by KKR TDC (European II) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of one million nine hundred and sixty-two thousand seven hundred US Dollars (USD 1,962,700.-); and

- four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 1 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 2 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 3 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 4 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 5 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 6 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 7 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 8 Shares, four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 9 Shares, and four thousand seven hundred and sixty-five (4,765) Class 10 Shares, to be subscribed by KKR TDC (International) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of forty-seven thousand six hundred and fifty US Dollar (USD 47,650.-).

The total contribution of two million three hundred and fifty-six thousand seven hundred and ten US Dollars (USD 2,356,710.-) is entirely to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution is given to notary by a valuation report established by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and will now be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is two million three hundred and seventy-six thousand seven hundred and ten US Dollars (USD 2,376,710.-) divided into as follows:

- two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 1 shares (the "Class 1 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 2 shares (the "Class 2 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 3 shares (the "Class 3 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 4 shares (the "Class 4 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 5 shares (the "Class 5 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 6 shares (the "Class 6 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 7 shares (the "Class 7 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 8 shares (the "Class 8 Shares");
 - two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 9 shares (the "Class 9 Shares");
- and
- two hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-one (237,671) class 10 shares (the "Class 10 Shares"),
- (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and having their rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros (EUR 3,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'année deux mille douze, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- KKR TDC (Millennium) L.P., une exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17322,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée le 8 mars 2012.

- KKR TDC (European II) L.P., une exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17321,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée le 8 mars 2012.

- KKR TDC (International) L.P., une exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17320,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée le 8 mars 2012.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de la société "KKR NTC S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 166.695, constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 janvier 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent cinquante-six mille sept cent dix dollar US (USD 2.356.710,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollar US (USD 20.000,-) jusqu'à deux millions trois cent soixante-seize mille cent soixante-dix dollar US (USD 2.376.170,-) par l'émission de

- (i) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 1;
- (ii) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 2;
- (iii) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 3;
- (iv) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 4;
- (v) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 5;
- (vi) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 6;
- (vii) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 7;
- (viii) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 8;
- (ix) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 9;
- (x) deux cent trente-cinq mille six cent soixante et onze (235.671) Parts Sociales de Catégorie 10 (désignées collectivement comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les droits et obligations tels que décrits par les Statuts, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, par un apport en nature.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 1, trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 2, trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 3, trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 4, trente-quatre mille six cent trente-six

(34.636) Parts Sociales de Catégorie 5, trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 6, trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 7, trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 8, trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 9 et trente-quatre mille six cent trente-six (34.636) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (Millennium) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine d'un montant de trois cent quarante-six mille trois cent soixante dollar US (USD 346.360,-).

- cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 1, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 2, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 3, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 4, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 5, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 6, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 7, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 8, cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 9 et cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix (196.270) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (European II) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine d'un montant d'un million neuf cent soixante-deux mille sept cents dollar US (USD 1.962.700,-); et

- quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 1, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 2, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 3, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 4, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 5, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 6, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 7, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 8, quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 9 et quatre mille sept cent soixante-cinq (4.765) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (International) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine d'un montant de quarante-sept mille six cent cinquante dollar US (USD 47.650,-).

La contribution totale d'un montant de deux millions trois cent cinquante-six mille sept cent dix dollar US (USD 2.356.710,-) est entièrement allouée au capital social de la Société.

Le document justificatif de la souscription, consistant en un rapport d'évaluation, a été présenté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante-seize mille sept cent dix dollar US (USD 2.376.710,-) divisé comme suit:

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 1 (les "Parts Sociales de Catégorie 1");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 2 (les "Parts Sociales de Catégorie 2");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 3 (les "Parts Sociales de Catégorie 3");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 4 (les "Parts Sociales de Catégorie 4");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 5 (les "Parts Sociales de Catégorie 5");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9");

- deux cent trente-sept mille six cent soixante et onze (237.671) parts sociales de catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

(ci-après une "Part Sociale" et collectivement les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et ayant les droit et obligations contenues dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, les "Associés" sont les détenteurs de Parts Sociales et "Associé" sera construit en conséquence."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.000,- (trois mille euros).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11866. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012034918/233.

(120046432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

ATRINITY S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.289.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012035252/14.

(120046599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Marguerite Autoroutes S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Marguerite Wind Germany S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.719.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 162.622 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Wind Germany S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 165.719 (the "Company"), was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 23 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 384 dated 14 February 2012, page 18414; and

- the articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended.

This being declared, the appearing party, holder of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, representing the entire corporate capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the name of the Company into “Marguerite Autoroutes S. à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the Article 1st of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

“There exists a private limited liability company under the name “Marguerite Autoroutes S.à r.l.”, which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Marguerite Wind Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.719 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 384 du 14 février 2012, page 18414; et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détentrice des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la dénomination de la Société en «Marguerite Autoroutes S. à r.l.».

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 1^{er} des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Marguerite Autoroutes S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2012. Relation: EAC/2012/3787. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034954/92.

(120046652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.239.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- "HICL INFRASTRUCTURE 1, S.à r.l.", a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by deed drawn up and enacted on March 10th, 2006, inscribed at trade register Luxembourg section B number 115.190

duly represented by Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on 20 December 2011.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "HICL Infrastructure 2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.239, incorporated pursuant to a notarial deed on 10 March 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 1153 of 14 June 2006.

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The shareholder decides to introduce the possibility to set up a premium account by the insertion of a second paragraph in article 6 of the articles of incorporation, as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

- "HICL INFRASTRUCTURE 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.190 le 10 mars 2006.

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 décembre 2011.

La procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de la société «HICL INFRASTRUCTURE 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.239, constituée selon un acte notarié en date du 10 Mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153 du 14 juin 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission et de l'insertion d'un second alinéa à l'article 6 des statuts, comme suit:

«Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17946. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012035656/70.

(120047092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034986/10.

(120046495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

M.M.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 115.145.

L'an deux mille douze, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «M.M.C.L. S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 115.145 (la Société). La Société a été constituée le 23 mars 2006 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1141 du 13 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (le Président).

Le Président désigne Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Madame Emmanuelle SCHILTZ, maître en sciences comptables et financières, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Division des 310 (trois cent dix) actions de la Société en 3.100.000 (trois millions cent mille) actions et modification de leur valeur nominale de 100 (cent) euros chacune à 0,01 euro (un cent) chacune.

(3) Instauration d'un capital autorisé d'un montant de 40.166.926,11 euros (quarante millions cent soixante-six mille neuf cent vingt-six euros et onze cents).

(4) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les résolutions mentionnées ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un cent (0,01 euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quarante millions cent soixante six mille neuf cent vingt-six euros et onze cents (40.166.926,11 euros), qui sera représenté par un maximum de quatre milliards seize millions six cent quatre-vingt-douze mille six cent onze (4.016.692.611) actions d'une valeur nominale d'un cent (0,01 euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital social de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période débutant le 2012 et expirant 5 (cinq) années après cette date, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé de manière immédiate avec ou sans émission d'actions nouvelles ou de manière différée avec l'émission d'obligations convertibles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et des obligations convertibles.

En cas d'émission d'obligations convertibles, (i) le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à celles-ci et (ii) un registre des obligations convertibles nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital social, il fera adapter le présent article.»

(5) Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diviser les 310 (trois cent dix) actions de la Société en 3.100.000 (trois millions cent mille) actions et de modifier leur valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune à 0,01 EUR (un cent) chacune. Par conséquent, chaque action détenue par un actionnaire sera divisée en 10.000 actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de 40.166.926,11 EUR (quarante millions cent soixante-six mille neuf cent vingt-six euros et onze cents).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il se lira désormais de la manière suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EURO) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quarante millions cent soixante-six mille neuf cent vingt-six euros et onze cents (40.166.926,11 EUR), qui sera représenté par un maximum de quatre milliards seize millions six cent quatre-vingt-douze mille six cent onze (4.016.692.611) actions d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital social de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période débutant le 16 mars 2012 et expirant 5 (cinq) années après cette date, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé de manière immédiate avec ou sans émission d'actions nouvelles ou de manière différée avec l'émission d'obligations convertibles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et des obligations convertibles.

En cas d'émission d'obligations convertibles, (i) le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à celles-ci et (ii) un registre des obligations convertibles nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital social, il fera adapter le présent article.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. GRUNDHEBER, E. SCHILTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2012. Relation: EAC/2012/3685. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012034951/112.

(120046621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Petrotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035012/9.

(120046683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.